

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 29 mai 2017**

---

Délibération n° 2017 – 29/05/2017 – 6

*Capacités d'accueil en Master 1 pour la rentrée 2017*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 10 mai 2017

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 27 voix pour (unanimité) :**

**la levée de la capacité d'accueil en Master 1 Psychologie à la rentrée 2017.**

Dijon, le 30 mai 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Tableau « Capacités d'accueil en Master 1 – rentrée 2017 »*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## CAPACITES EN MASTER 1 - Rentrée 2017

CFVU 10 mai 2017

		AVIS CFVU
MASTER 1	Levée de la capacité d'accueil en Master Psychologie à la rentrée 2017	<b>Favorable à l'unanimité</b>